

**Mairie de GATEY**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du**  
**18 janvier 2018**

L'an Deux Mil dix-huit, le 18 janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de GATEY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme LACAILLE Isabelle, Maire.

**PRESENTS** : Mesdames LACAILLE Isabelle et GONNET Marie-Claude, Messieurs, FORT Alain, LAPLACE Bruno, MAURON Bernard, LAHAYE Sébastien, PONCET Alain, CHANOIS Fabien, SCHMIEDER Marc et GUILLEMOT Jean.

**ABSENTS EXCUSES**: GROSS Séverine

**SECRETAIRE** : Mme GONNET Marie-Claude.

### **I CONTRIBUTION FRAIS SCOLAIRES**

Un enfant de Gatey fréquente une classe spécialisée (ULIS) à l'école de PETIT NOIR. Le conseil accepte le paiement des frais de scolarisation d'un montant de 333,67€ pour un semestre.

### **II DEMANDE DE SUBVENTION**

A l'unanimité, le conseil refuse d'attribuer une subvention à la section HANDBALL de CHAUSSIN. Le conseil ne souhaite pas privilégier un club sportif plutôt qu'un autre.

### **III DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

- La facture de Mr COYER, électricien, d'un montant de 288€ TTC, sera inscrite à la section 2135.
- La facture pour la restauration des tableaux et statues de l'Eglise d'Asnans, d'un montant de 860,59€, sera inscrite à la section 2041411 ainsi que la somme de 467,49€ correspondant à l'achat d'une tondeuse.

### **IV TARIF CANTINE**

Le conseil décide de facturer 4,50€ le prix du repas emporté par les parents en cas d'absence de l'enfant.

### **V ASSOCIATION « VIVONS GATEY »**

Mme le Maire propose de rencontrer le président de l'Association en vue de rediscuter la convention signée entre les 2 parties.

Séance levée à 22h30

GATEY, le 18 janvier 2018.

